

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

Secrétaire d'Etat,
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Haute-Garonne Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à GAILLAC (Tarn) par la rue du Château du Roy et la Place du Boutgé, avec les façades, élévations, toitures des immeubles bordant la rue du Château du Roy et la Place du Boutgé et leurs retours et façades postérieures donnant sur les impasses et venelles et les places du Parc et Eugénie de Guérin les tilleuls et le sol de la Place du Boutgé, comprenant les parcelles cadastrales n° 627.631. à 643.650.655 à 657.662 663.665.882 à 889.1682.1696.1704.1705.2080 - section F et appartenant à :

- MM. BONNET - Place du Boutgé - n° 642.655.656.657 - sect. F
BRUMAS - Rue du Château du Roy - n° 643 - Sect. F.
Mme BUGAREL - Place du Boutgé - n° 665 - Sect. F.
MM. CABOT - Place du Parc - n° 636 - sect. F.
CAGNIEUL - Bd Gambetta - n° 1704 - Sect. F.
CALVIGNAC - place du Boutgé - n° 650 - sect. F
CCONTE - Place Eugénie de Guérin - n° 2080 - sect. F.
Dr DARY - Bd Gambetta - n° 662 - sect. F.
DAVY - Monaco - n° 627; Sect. F
Mme DOUMAYROU - Montans - n° 887 - sect. F
MM. ESCOURROU - Place de la Madeleine - n° 638.639 - sect. F
FAU - Vve - rue du Château du Roy - n° 1705 - sect. F.
GANTIER Vve - Place Eugénie de Guérin - n° 888 - sect. F
LAVERGNE - rue de Peretra - TOULOUSE - n° 635 - sect. F
MONILHAC - rue du Château du Roy - n° 885 - sect. F.
PELEGRY - rue du Château du Roy - n° 886 - sect. F.
PEYRE - rue du Château du Roy - n° 640.641 - sect. F.

Mme ROQUETTE - Place Eugénie de Guérin - n° 889 - sect. F
MM. ROSSIGNOL - rue du Château du Roy - n° 884.1696 - sect. F
ROSSIGNOL - rue du Château du Roy - n° 883 - sect. F.
SAINT-AGNE Marcel - rue du Château du Roy - n° 882 - sect. F
SATGE - Place du Boutgé - N° 632 - sect. F
Mme TAILLEFER - Place du Boutgé - n° 663. sect. F.
VVe VIGNALON - Place du Boutgé - n° 631 - sect. F
VINCENT - rue du Château du Roi - n° 1682 - sect. F.

ART. 2.

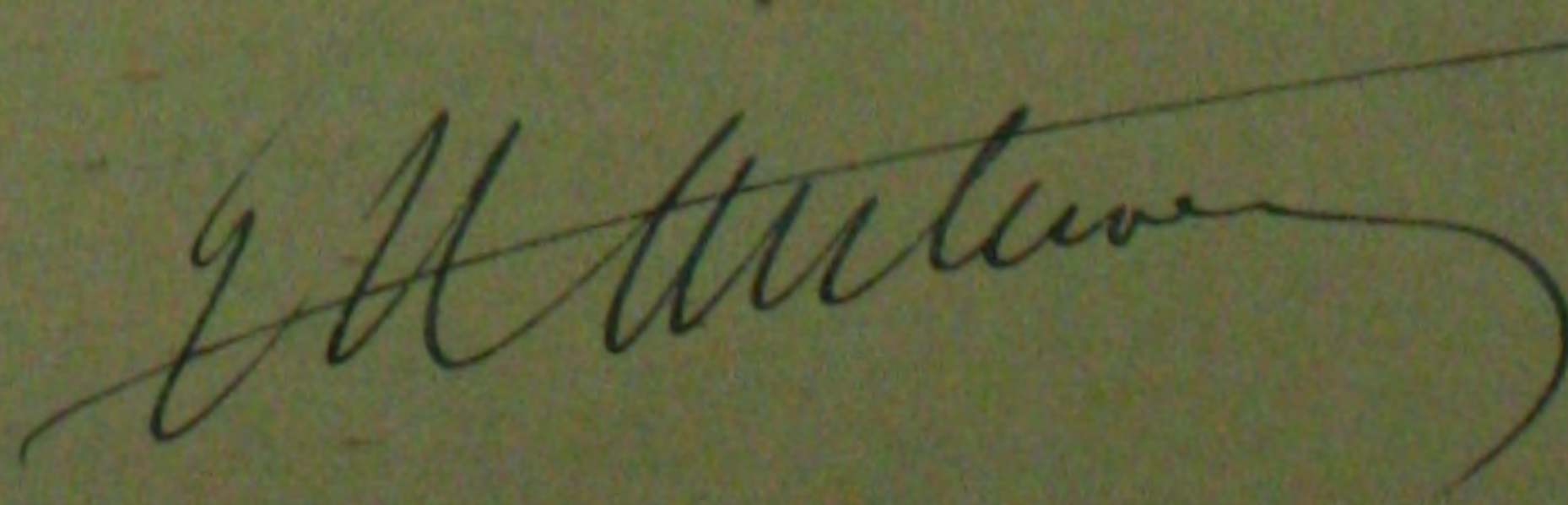
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de GAILLAG et aux propriétaires
intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

13 NOV 1942

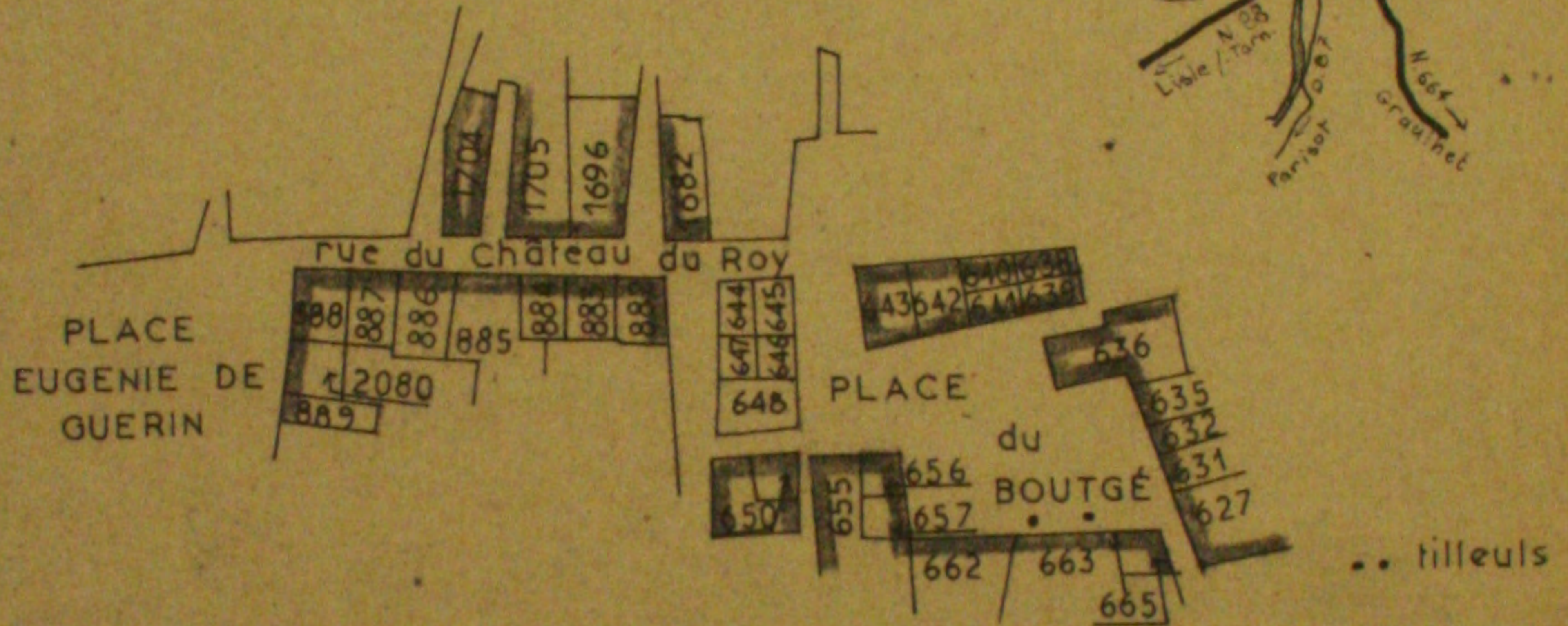
Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts,





TARN
GAILLAC
CHEF LIEU DE CANTON
ARROND^t ALBI
RUE DU CHATEAU DU ROY
PLACE DU BOUTGÉ

Michelin au 200.000° N° 82, plus 9, 10,



partie inscrite

extrait du plan cadastral
section F.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à GAILLAC (Tarn) par la rue du Château du Roy et la Place du Boutgé, avec les façades, élévations, toitures des immeubles bordant la rue du Château du Roy et la Place du Boutgé et leurs retours et façades postérieures donnant sur les impasses et venelles et les places du Parc et Eugénie de Guérin, les tilleuls et le sol de la place du Boutgé, comprenant les parcelles cadastrales N°s: 627.631. à 643.650.655. à 657.662.663.665.882 à 889.1682.1696.1704.1705.2080. section F.

(Arrêté du 13 NOVEMBRE 1942)